

Lausanne, janvier 2008

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Conformément aux exigences de la Loi scolaire (art. 51.3) et à la suite des recueils publiés par le DFJC en 2005 et 2006, le présent document offre une mise à jour des indicateurs de l'enseignement obligatoire, regroupés sous trois rubriques :

- l'évolution des effectifs d'élèves,
- les décisions de promotion de fin d'année ou de fin de cycle,
- l'évolution de la structure des établissements scolaires.

Les indicateurs qui vous sont présentés sont les mêmes que ceux de l'année dernière. Les informations financières vous étant transmises dans le cadre du budget, elles ne sont pas répétées ici.

Le Département est conscient du fait que les données varient – parfois fortement – selon la région scolaire, l'établissement scolaire, ou encore la commune considérée. Ce document présente toutefois la situation cantonale, sans évoquer les particularités régionales.

En espérant que le présent recueil puisse contribuer aux travaux parlementaires sur l'école vaudoise, nous vous adressons, Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Députés, nos salutations distinguées.

Anne-Catherine LYON



Conseillère d'Etat,
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

TABLE DES MATIERES

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| METHODOLOGIE | 3 |
| 1. EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ELEVES | |
| 1.1 Effectifs d'élèves par cycle ou voie de la DGEO : évolution depuis 2000 | 4 |
| 1.2 Pourcentage d'élèves dans les différentes structures de la pédagogie compensatoire : évolution depuis 2000 | 5 |
| 1.3 Pourcentage d'élèves scolarisés dans le privé : évolution depuis 2000 et point de référence pour 1990 | 6 |
| 1.4 Pourcentage d'élèves allophones en classe régulière et en classe de développement: évolution depuis 2000 | 7 |
| 1.5 Pourcentage d'élèves de 9 ^e année ayant plus de 15 ans : évolution depuis 2000 | 8 |
| 2. DECISIONS DE FIN D'ANNEE OU DE FIN DE CYCLE | |
| 2.1 Taux de maintien au CYP1 et au CYP2, évolution depuis 1999 | 9 |
| 2.2 Taux de maintien de la 5 ^e à la 9 ^e année: évolution depuis 2000 | 10 |
| 2.3 Pourcentage des élèves par voie en 7 ^e année : évolution depuis 2000 | 11 |
| 2.4 Décisions d'orientation : taux de désaccord des parents depuis 2003 | 12 |
| 2.5 Taux de réorientations en fin de 7 ^e année : évolution depuis 2000 | 13 |
| 2.6 Pourcentage de réussite au certificat de 9 ^e année par voie: évolution depuis 2003 | 14 |
| 3. NATURE DES ETABLISSEMENTS | |
| 3.1 Nombre et types d'établissements scolaires : évolution depuis 2002 | 15 |
| SCHEMA | |
| La formation dans le canton de Vaud | 16 |

METHODOLOGIE

Les données utilisées pour la construction des indicateurs proviennent de diverses sources :

- Base de données PISE, du SCRIS.
- Fichiers de données de la DGEO, consolidés sur la base des informations transmises par les établissements chaque année au mois de juillet et au mois d'octobre (LAGAPES).
- Données obtenues de l'Office Fédéral de la Statistique, par l'intermédiaire du SCRIS.

En raison de cette diversité des sources de données, les années prises en compte pour les différents indicateurs varient.

Effectifs des élèves

Nous avons utilisé la base de données PISE pour les années scolaires 2000-2001 à 2006-2007. Les données de 2007-2008 n'ayant pas encore été transmises au SCRIS, nous les avons tirées des fichiers de données de la DGEO, rapatriés le 1^{er} octobre 2007. La dernière année disponible est donc 2007-08.

Décisions de promotion de fin d'année

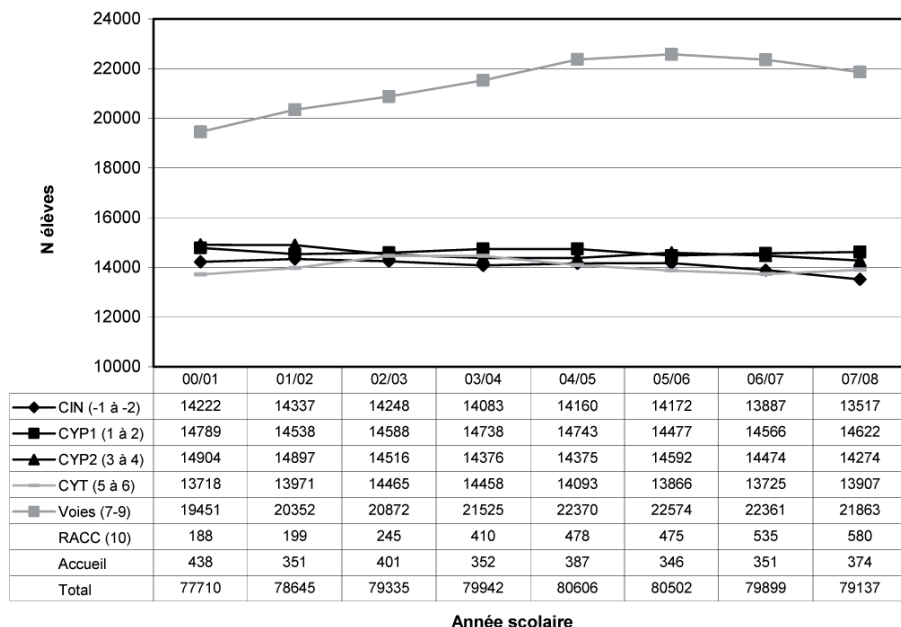
Nous avons utilisé, selon les cas, la base de données PISE ou les fichiers DGEO jusqu'à la fin de l'année 2005-06. En ce qui concerne les décisions de promotion de juin 2007, nous avons utilisé les fichiers DGEO rapatriés le 15 juillet 2007. La dernière année scolaire disponible est donc 2006-07 (décisions de juin 2007).

L'indicateur 2.4 (décisions d'orientation, désaccords et recours) remonte à l'année scolaire 2002-03, première année pour laquelle les données sont disponibles.

L'indicateur 1.3 (pourcentage d'élèves scolarisés dans le privé) s'arrête à l'année scolaire 2005-06, les données pour 2006-07 n'étant pas encore disponibles auprès de l'Office Fédéral de la Statistique.

1. EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ELEVES

1.1 Effectifs d'élèves par cycle ou voie de la DGEO : évolution depuis 2000



Source : DFIRE/Recensement scolaire 150, DFJC/Lagapes O. Elèves (pour 07/08)

Réf : SCRIS, DGEO

Note : Pour des raisons d'échelle, les élèves du RACC, des classes d'accueil ainsi que le nombre total d'élèves figurent dans la table de données, mais pas dans le graphique, du fait de leur très faible effectif.

Commentaire :

Après un pic observé entre 2004 et 2006, principalement dû au nombre d'élèves de 7-9, l'effectif total diminue pour la deuxième année consécutive. En 2007-08, la DGEO compte 762 élèves de moins qu'en 2006-07.

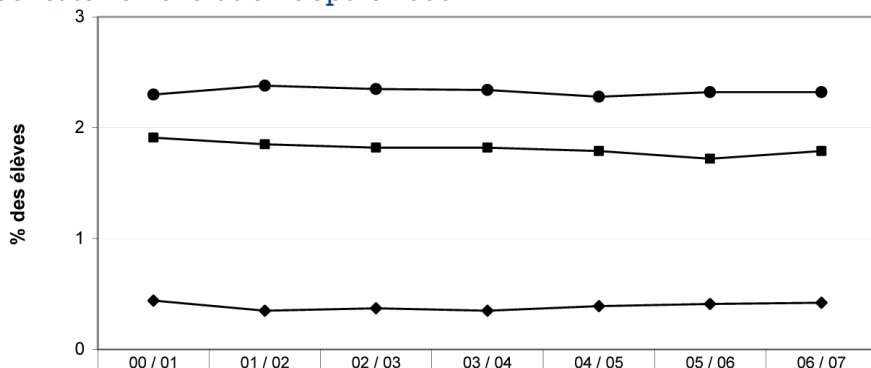
La fréquentation des classes de Raccordement (Racc) a régulièrement augmenté, principalement à partir de l'année scolaire 2002-03, pour atteindre cette année un total de 580 élèves. Les effectifs des classes d'accueil oscillent entre 350 et 450 élèves depuis le début de la décennie.

Selon les prévisions du SCRIS (Numéris, octobre 2007), le nombre d'élèves du CIN devrait commencer à augmenter dès 2008 en raison d'un récent accroissement de la fécondité dans le canton de Vaud. Cette augmentation se répercutera sur les degrés primaires dès 2010, avec une augmentation attendue d'environ 500 élèves par année.

Au secondaire, la diminution du nombre d'élèves devrait se poursuivre jusqu'en 2014, moment à partir duquel l'augmentation démographique atteindra ces degrés.

1. EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ELEVES

1.2 Pourcentage d'élèves dans les différents structures de la pédagogie compensatoire : évolution depuis 2000



| | 00 / 01 | 01 / 02 | 02 / 03 | 03 / 04 | 04 / 05 | 05 / 06 | 06 / 07 |
|------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| ◆ Accueil | 0.44 | 0.35 | 0.37 | 0.35 | 0.39 | 0.41 | 0.42 |
| ■ Développement | 1.91 | 1.85 | 1.82 | 1.82 | 1.79 | 1.72 | 1.79 |
| ● Classes officielles/ Institutions * | 2.30 | 2.38 | 2.35 | 2.34 | 2.28 | 2.32 | 2.32 |
| Total | 4.65 | 4.58 | 4.54 | 4.51 | 4.46 | 4.45 | 4.53 |

Année scolaire

Source : DFIRE/Recensement scolaire 150, DFIRE/Recensement scolaire 152 (enseignement spécialisé)

Réf : SCRIS, DCEO, SESAF

Note : La valeur de 100% correspond à l'ensemble des élèves en âge de scolarité obligatoire pris en charge par la DGEO et le SESAF. Les élèves des écoles privées et les enfants scolarisés à domicile ne sont pas comptabilisés.

Les élèves des classes à effectif réduit étant soumis aux mêmes objectifs que ceux des classes régulières, ils ne sont pas comptabilisés.

* Classes officielles de l'enseignement spécialisé : anciennement nommées classes de langage, classes d'intégration et classes d'enseignement spécialisé.

Commentaire :

Les classes d'accueil sont destinées aux élèves allophones récemment arrivés dans le canton de Vaud ; ces derniers bénéficient d'une prise en charge donnant une très large place à l'enseignement des bases du français.

Les classes de développement sont des classes intégrées à un établissement scolaire, qui ont la particularité d'être constituées de petits effectifs. Elles accueillent des élèves présentant des retards scolaires importants, généralement de 2 ans ou plus.

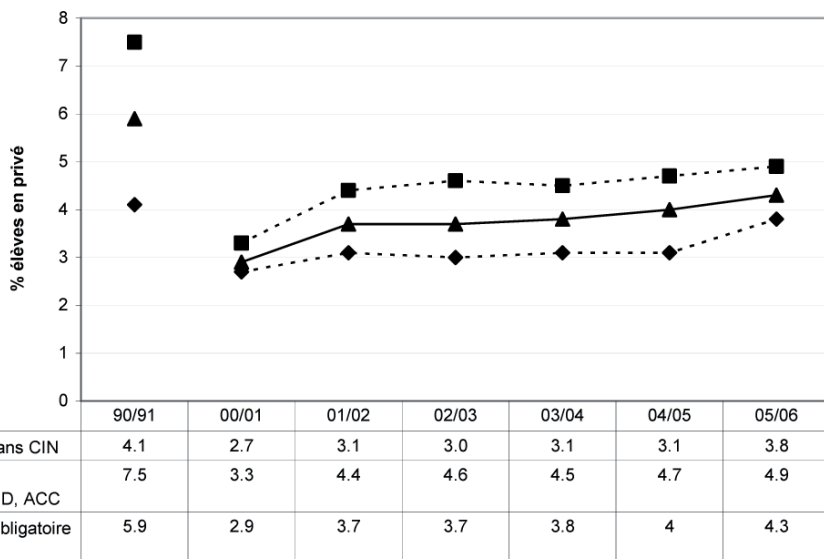
Les classes officielles et les écoles (ou institutions) de l'enseignement spécialisé accueillent des élèves dont les difficultés sont plus importantes que celles des élèves de classes de développement. Les classes officielles et les écoles de l'enseignement spécialisé, de même que les classes de développement, sont placées sous la responsabilité du SESAF. Les classes officielles de l'enseignement spécialisé et les institutions sont partiellement financées par l'Assurance Invalidité jusqu'à l'entrée en vigueur de la RPT en 2011.

Le canton de Vaud s'est fixé l'objectif, par la mise en œuvre de la RPT, de favoriser l'intégration et ainsi diminuer le pourcentage d'élèves fréquentant les classes officielles et les écoles de l'enseignement spécialisé, jusqu'à atteindre progressivement un taux comparable à la moyenne suisse (soit 1.9 % en 2005).

Alors que le pourcentage d'élèves en classes de développement était en diminution depuis le début de la décennie, le taux est remonté très légèrement au cours de l'année scolaire 2006-07. Le pourcentage d'élèves scolarisés en Accueil ou dans les classes / écoles de l'enseignement spécialisé peut être considéré comme stable depuis 2000-01.

1. EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ELEVES

1.3 Pourcentage d'élèves scolarisés dans le privé : évolution depuis 2000 et point de référence pour 1990



Source : OFS

Réf : SCRIS, DGE0

Note : Les données de l'année 1990 ont été ajoutées de manière indépendante à celles des six dernières années afin d'indiquer l'évolution sur un plus long terme.

Commentaire :

La proportion d'élèves domiciliés dans le canton de Vaud et scolarisés dans le privé a progressivement diminué entre 1990 et 2000, puis a augmenté d'environ 1% en 2001-02. Cette proportion, restée stable jusqu'en 2003-04, a augmenté sensiblement en 2005-06.

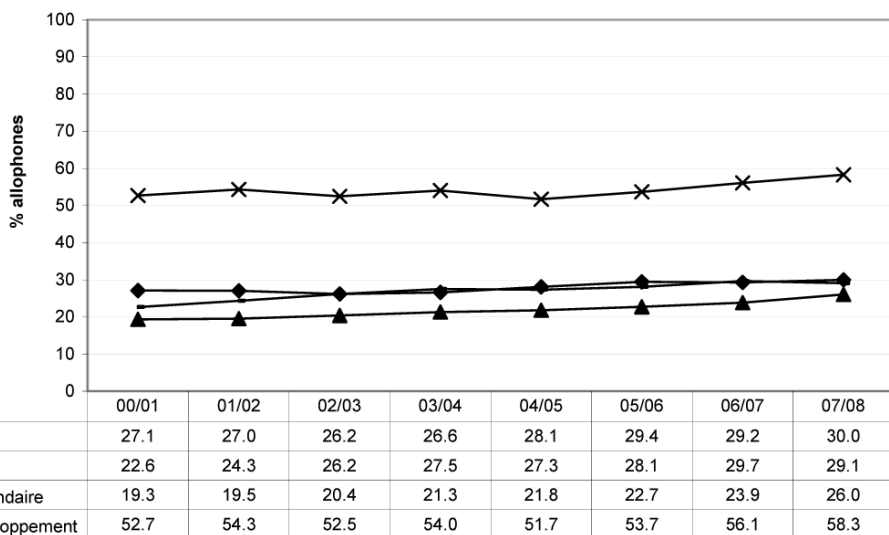
On observe que cette récente augmentation est plus forte dans le secteur primaire qu'elle ne l'est au secondaire. L'amélioration de la conjoncture économique, l'évolution des besoins des familles ou l'augmentation de l'offre ont pu contribuer à cette augmentation.

Depuis de nombreuses années, la proportion d'élèves qui accomplissent une part de leur scolarité dans un établissement privé est systématiquement plus élevée dans le secteur secondaire que dans le secteur primaire. L'importance de la décision d'orientation prise à la fin du cycle de transition (soit en 6^e année) pourrait constituer un des facteurs explicatifs de l'inscription des élèves dans un établissement privé. Depuis l'année scolaire 1996-97, le pourcentage d'élèves du secondaire fréquentant une école privée est toutefois toujours resté inférieur à 5%.

1. EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ELEVES

1.4 Pourcentage d'élèves allophones en classe régulière et en classe de développement: évolution depuis 2000

Evolution de la proportion d'élèves allophones par secteur depuis 2000



Année scolaire

Source : DFIRE/Recensement scolaire 150, DFJC/Lagapes O, élèves (pour 07/08)

Réf : SCRIS, DGEO

Note : Les élèves des classes d'accueil étant allophones par définition, le pourcentage est égal à 100%, ces classes n'apparaissent donc pas dans la figure ci-dessus.

Commentaire :

Au cours des dix dernières années la proportion des élèves qui ne parlent pas le français au moment de leur entrée à l'école s'est accrue d'environ 10%. Cette proportion croît plus faiblement dans le secteur secondaire.

Cette croissance des effectifs des élèves allophones a exigé la mise en place de structures d'accueil (classes et groupes d'accueil) et de cours intensifs de français (CIF).

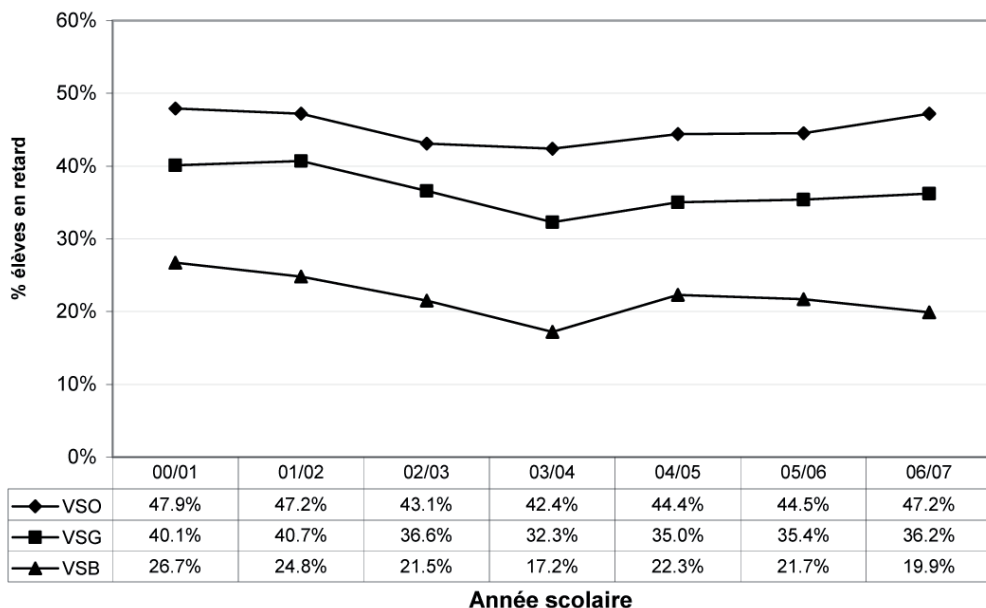
Dans le canton de Vaud, près d'un élève sur trois est d'origine étrangère. La proportion de ces élèves est cependant très inégale d'un établissement scolaire à l'autre. En effet, elle peut varier d'environ 2% à plus de 60%.

Quant aux classes de développement, leur proportion d'élèves de langue maternelle étrangère est beaucoup plus élevée que dans l'ensemble de l'école régulière et augmente depuis 2004-05.

Cette très forte représentation des allophones en classes de développement est due notamment aux difficultés scolaires qui peuvent résulter de la nécessité, pour les primo-arrivants, de s'adapter à un système scolaire différent, et dans une langue nouvelle. Les difficultés linguistiques peuvent contribuer aux difficultés générales d'apprentissage, même s'il ne faut pas les confondre. D'autre part, une partie de cette population migrante provient de milieux socio-économiquement défavorisés, ce qui s'ajoute aux difficultés évoquées ci-dessus.

1. EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ELEVES

1.5 Pourcentage d'élèves de 9^e année ayant plus de 15 ans : évolution depuis 2000



Source : DFIRE/Recensement scolaire 150

Réf : SCRIS, DGEO

Note : Ces chiffres n'intègrent pas les élèves qui, en fin d'obligation scolaire, auraient quitté l'enseignement obligatoire avant leur 9^e année.

Commentaire :

Les taux montrés ci-dessus correspondent au nombre d'élèves ayant « 16 ans révolus et plus » au 31 juillet de l'année scolaire en cours. Ces taux incluent indifféremment les élèves qui, arrivant d'un autre système scolaire, n'ont pu être intégrés avec les élèves de leur âge, les élèves ayant redoublé (y compris volontairement, pour des élèves de 7^e bénéficiant d'une réorientation ou pour des élèves de 9^e année en attente de trouver une formation post-obligatoire) et ceux qui sont au bénéfice d'une dérogation à l'âge d'entrée dans la scolarité obligatoire (art. 5 de la loi scolaire).

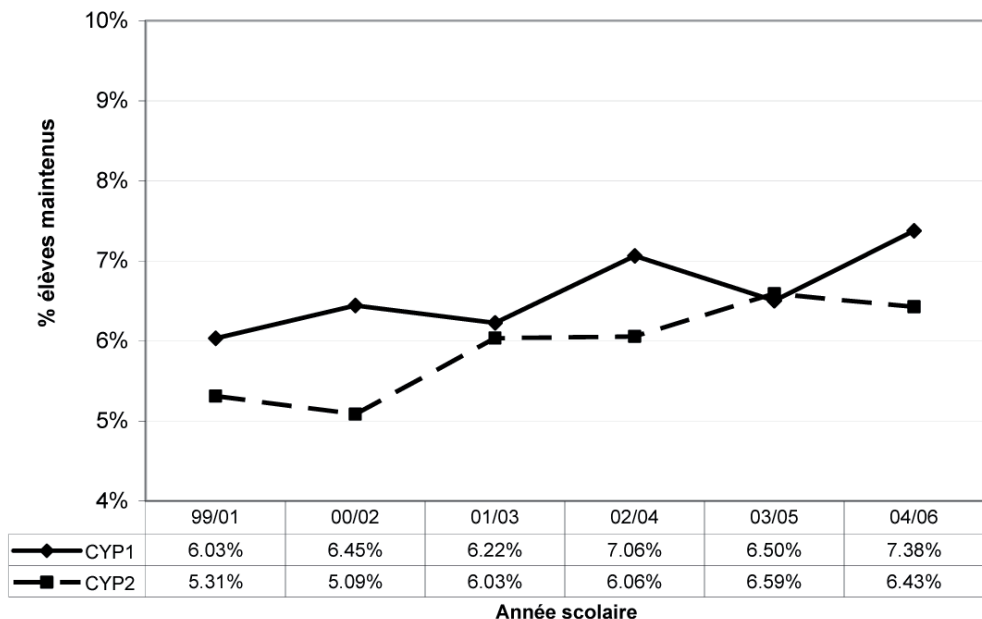
De 2000-01 à 2003-04, ce taux a régulièrement diminué (à noter que cette diminution a été amorcée avant la généralisation d'EVM). Toutefois, la tendance s'inverse légèrement en 2004.

Pour l'année scolaire 2006-07, on note une légère augmentation du taux d'élèves de VSO âgés de plus de 15 ans en 9^{ème} année, alors même que ce taux, stable pour les VSG, diminue un peu pour les élèves de VSB.

C'est surtout la proportion globale d'élèves qui ne finit pas la neuvième année à l'âge de 15 ans qui est à souligner, outre le fait que ce phénomène est beaucoup plus fréquent en VSO (presque 1 élève sur deux) qu'en VSG (1 élève sur 3), et VSB (1 élève sur 5). De fait, cela signifie que 33.3% des élèves arrivent en fin de formation en 2007 avec une scolarité prolongée.

2. DECISIONS DE FIN D'ANNEE OU DE FIN DE CYCLE

2.1 Taux de maintien au CYP1 et au CYP2, évolution depuis 1999



Source : DFIRE/Recensement scolaire 150

Réf : SCRIS, DGE0

Note : Les années scolaires ont été indiquées pour le cycle de deux ans. Ainsi, les élèves de la volée 2004-2006 ont effectué leur première année en 2004-05, puis leur deuxième année en 2005-06. S'ils ont été maintenus dans le cycle, ils ont effectué la troisième année en 2006-07.

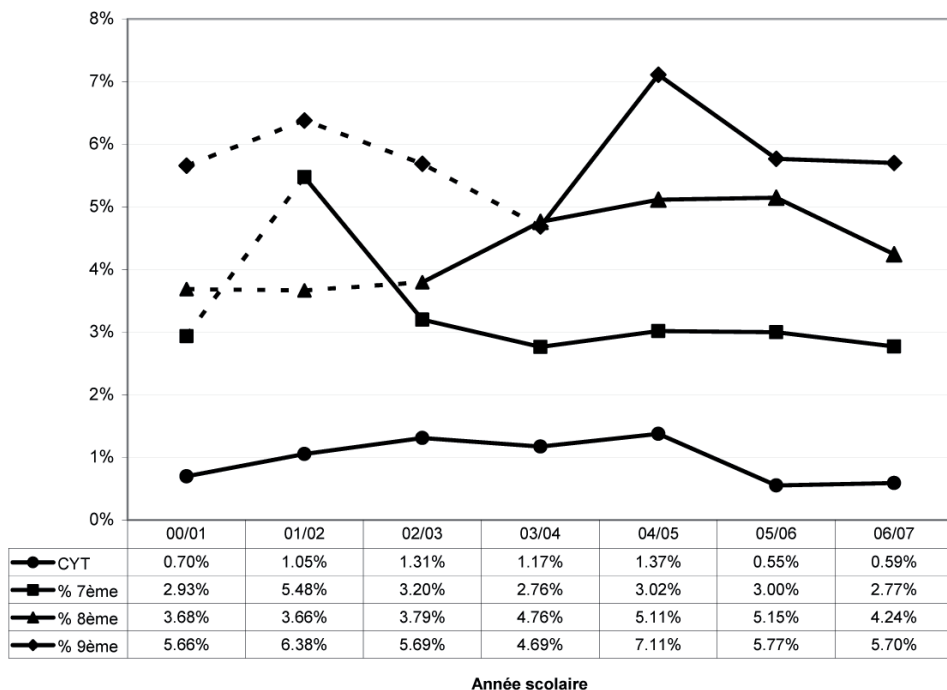
Commentaire :

En ce qui concerne le CYP1, on constate que le pourcentage des maintiens a augmenté entre les volées 1999/01 et 2002/04. Après une diminution en 2003/05, on observe une augmentation des maintiens pour la volée 2004/06. Il se peut que cette augmentation soit due au moins en partie à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement d'application de la loi scolaire (art. 18.2 du RLS) qui stipule que les objectifs de lecture du CYP1 doivent être atteints pour que l'élève soit promu au CYP2. La première épreuve cantonale de référence de lecture-écriture au CYP1 montre que 7.9% des élèves n'atteignent pas, ou seulement partiellement, les objectifs testés.

En ce qui concerne le CYP2, on note une tendance à la hausse des maintiens entre les volées 1998/2000 et 2003/05, avec une très légère baisse pour la volée 2004/06.

2. DECISIONS DE FIN D'ANNEE OU DE FIN DE CYCLE

2.2 Taux de maintien de la 5^e à la 9^e année: évolution depuis 2000



Année scolaire

Source : DFIRE/Recensement scolaire 150, DFJC/Lagapes O_URSP (pour 06/07)

Réf : SCRIS, DGEO

Note : Pour le CYT, les pourcentages de maintiens ont été calculés sur deux ans. Pour les degrés 7 à 9, nous avons calculé les pourcentages de maintiens sans réorientation, par volée.

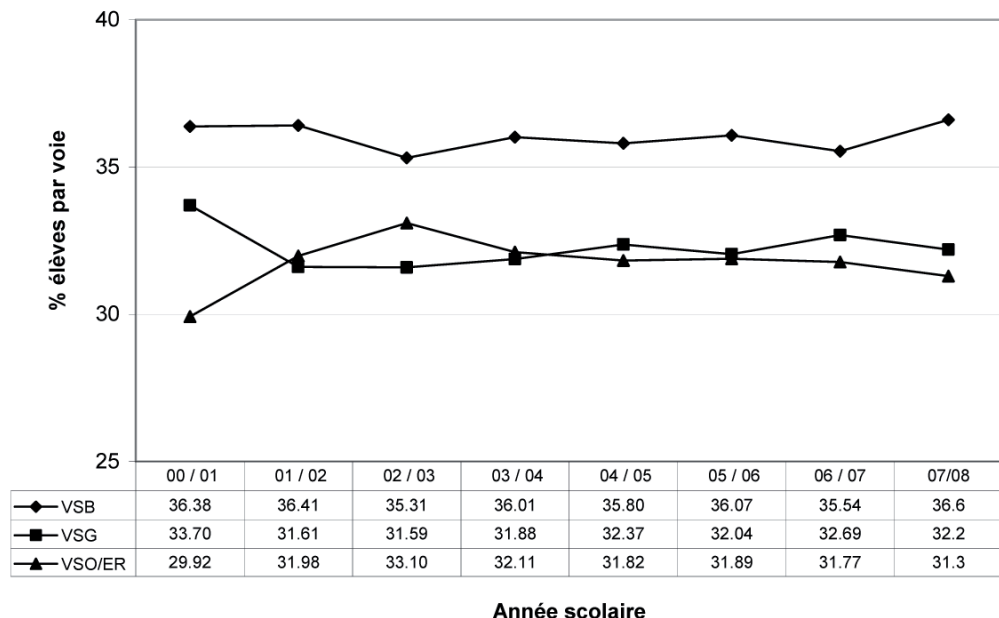
Commentaire :

Les taux de redoublement au secondaire ont beaucoup varié depuis l'introduction d'EVM, à l'exception de ceux des élèves de 7^e année, stables depuis l'année scolaire 2002-03. Les redoublements au CYT, exceptionnels, car il s'agit du moment de l'orientation des élèves, ont diminué depuis 2005-06. Les redoublements en 8^e année, après avoir régulièrement augmenté pendant quatre ans, ont diminué d'un pourcent en 2006-07. Les redoublements d'élèves de 9^e année sont les plus nombreux, peut-être parce qu'une part des élèves n'ayant pas obtenu leur certificat refont une 9^e année au lieu de quitter l'enseignement obligatoire en échec.

Pour 2006-07, la hausse, pour le CYT, de 0.55% à 0.59% n'est pas significative. Le taux de redoublement a baissé dans les trois degrés 7-9, et tout particulièrement en 8^e année. Comme les réorientations sont en principe proscrites en 8^e, cette baisse ne peut pas être liée à une augmentation des réorientations VSB-VSG, respectivement VSG-VSO.

2. DECISIONS DE FIN D'ANNEE OU DE FIN DE CYCLE

2.3 Pourcentage des élèves par voie en 7^e année : évolution depuis 2000



Source : DFIRE/Recensement scolaire, DFJC/Lagapes O_Elèves (pour 07/08)

Réf : SCRIS, DGEO

Commentaire :

Les pourcentages d'élèves fréquentant la VSB ont été plutôt stables de 2000-01 à 2006-07, avant de remonter sensiblement en 2007-08. Les pourcentages concernant la VSG ont largement diminué jusqu'en 2001-02 et n'ont que très peu varié depuis. Les pourcentages d'élèves VSO ont baissé jusqu'en 1998-99, puis ont augmenté jusqu'en 2002-03, avant de diminuer progressivement jusqu'en 2007-08.

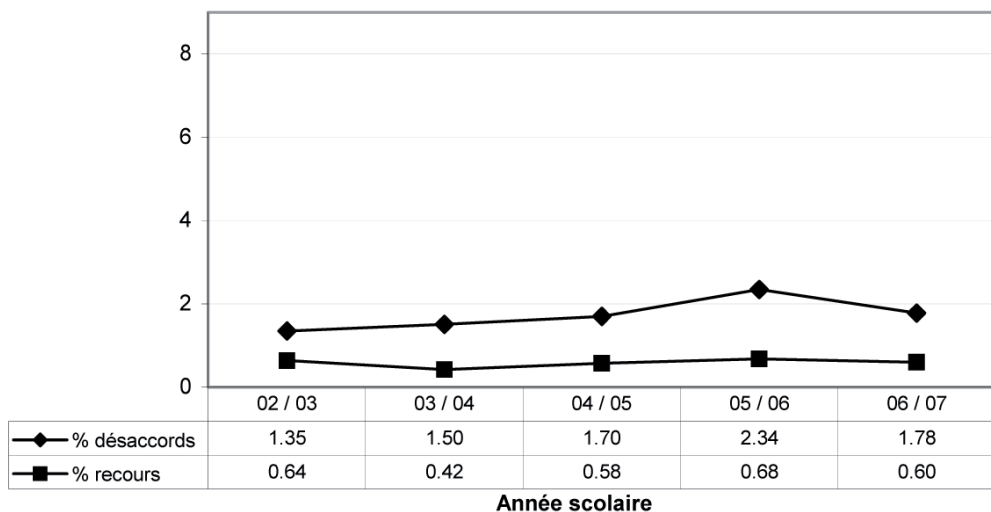
Les élèves du degré 7 de l'année scolaire 2000-2001 sont les premiers à avoir été orientés en fin de CYT (6^e année) selon de nouveaux critères.

En ce qui concerne l'année scolaire courante, on constate que les pourcentages d'élèves VSG et VSO ont légèrement diminué, au profit de celui des élèves de VSB.

Les réorientations après la 7^e année ne sont pas exceptionnelles et la répartition des élèves entre les trois voies est susceptible de varier sensiblement entre la 7^e année et la 9^e année.

2. DECISIONS DE FIN D'ANNEE OU DE FIN DE CYCLE

2.4 Décisions d'orientation : taux de désaccord des parents depuis 2003



Source : DFJC/Lagapes O_URSP, DFJC/Recours

Réf : URSP, DGE0

Commentaire :

L'orientation à la fin du cycle de transition se fonde sur plusieurs critères : le degré de maîtrise des objectifs du programme, les progrès réalisés au cours du cycle, la capacité à s'adapter à de nouvelles conditions d'apprentissage et l'attitude face au travail scolaire en général (art 28 du règlement d'application de la loi scolaire).

Dans le courant du mois de janvier de la 6^e année, le conseil de classe communique aux parents une première estimation d'orientation. Un entretien permet aux enseignants et aux parents d'analyser ensemble la situation et de se prononcer sur l'orientation qui leur paraît la plus adéquate pour l'élève. Dans le courant du mois de mai, le conseil de classe transmet aux parents une proposition motivée d'orientation. Un deuxième entretien peut alors être organisé.

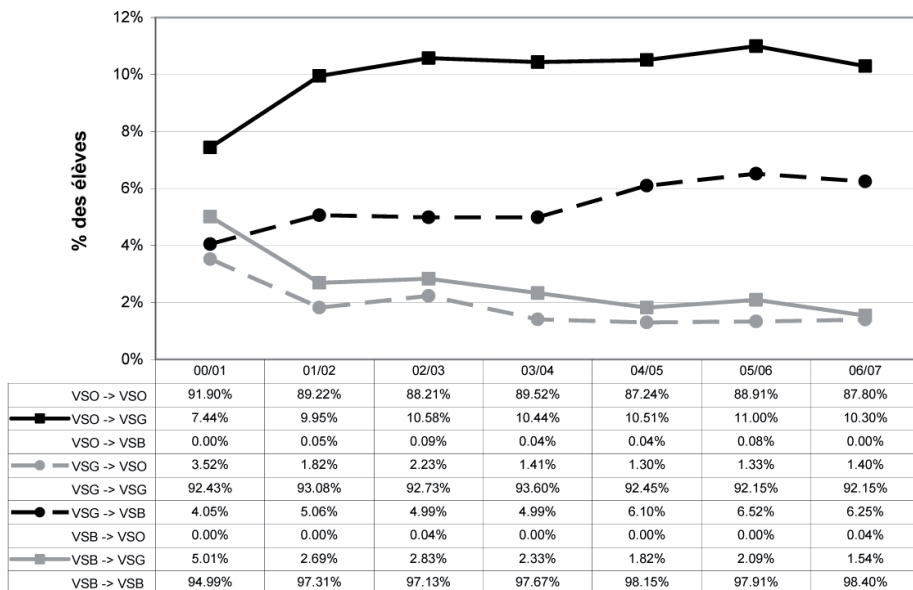
En cas de désaccord, après avoir pris connaissance d'un second avis des parents formulé par écrit, la conférence des maîtres décide de l'orientation des élèves dans l'une des trois voies des degrés 7 à 9 (VSO, VSG, VSB). Finalement, les parents peuvent recourir auprès du Département contre la décision prise par l'établissement.

Les pourcentages de désaccords présentés ci-dessus correspondent aux situations dans lesquelles la décision de la conférence des maîtres, à la fin du processus, n'était pas conforme au second avis donné par les parents.

On remarque entre 2003 et 2006 une légère augmentation du nombre de cas litigieux tranchés par la conférence des maîtres (de 1.7% en 2004-05 à 2.3% en 2005-06). En 2006-07, le pourcentage de désaccords a légèrement diminué. Il convient surtout de mettre en évidence qu'en 2006-07, parents et enseignants se sont accordés dans près de 98% des cas. Environ un tiers de ces désaccords ont donné lieu à des recours, lesquels restent peu nombreux (moins de 1% de la volée). Les recours déposés en 2007 ont été acceptés par le département dans 17% des cas.

2. DECISIONS DE FIN D'ANNEE OU DE FIN DE CYCLE

2.5 Taux de réorientations en fin de 7^e année : évolution depuis 2000



Année scolaire

Source : DFIRE/Recensement scolaire 150, DFJC/Lagapes O_URSP (pour 06/07)

Ref : SCRIS, DGE0, URSP

Note : Le pourcentage de réorientations est calculé pour chaque filière ; les pourcentages reportés sont donc relatifs au total des élèves de la filière concernée uniquement. Les pourcentages ne distinguent pas les élèves promus des élèves qui redoublent la 7^e. Les pourcentages d'orientation dans les trois voies à l'issue de la 6^e année sont présentés dans l'indicateur 2.3 (p 12).

Commentaire :

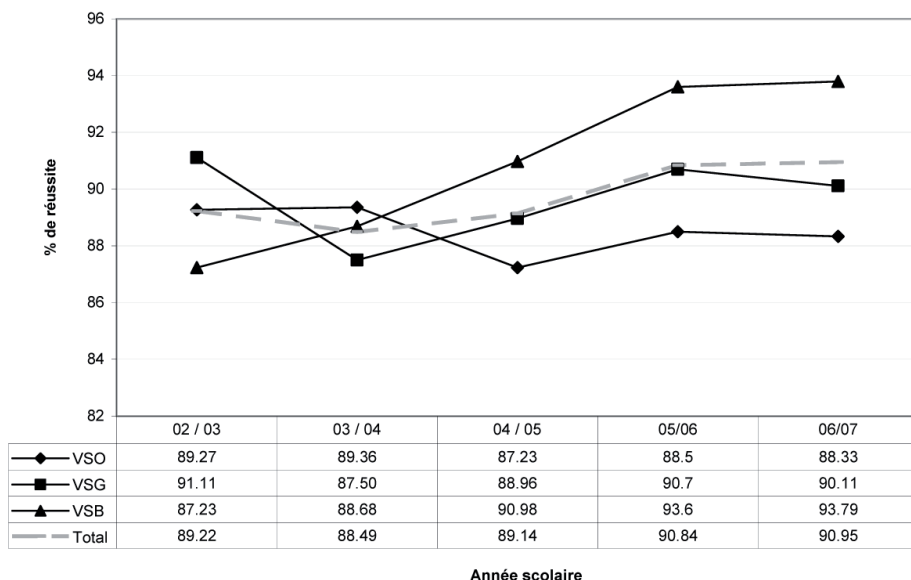
C'est seulement depuis 2000-01, première année de généralisation d'EVM pour la 7^e année, que la possibilité d'une réorientation a été introduite en 7^e année. Auparavant, l'orientation se faisait en 5^e année et les réorientations éventuelles pouvaient être décidées dès la 6^e année. Les données d'alors n'étant donc pas réellement comparables avec celles de la situation actuelle, il n'est pas pertinent de remonter en amont de 2000-01.

On peut constater que le nombre de réorientations de la VSO à la VSG est supérieur au nombre de réorientations de la VSG à la VSB. Les réorientations de la VSB à la VSG et de la VSG à la VSO tendent à se rejoindre.

Ces réorientations, dont le nombre n'est pas négligeable, apportent de la flexibilité au dispositif d'orientation en permettant notamment de corriger les orientations des élèves qui ont réalisé des progrès significatifs et suffisants pour leur permettre de rejoindre une filière plus exigeante.

2. DECISIONS DE FIN D'ANNEE OU DE FIN DE CYCLE

2.6 Pourcentage de réussite au certificat de 9^e année par voie: évolution depuis 2003



Source : DFJC/Lagapes O_URSP

Réf : URSP, DGEO

Note : Le pourcentage d'élèves obtenant leur certificat à la fin de la 9^e année a été calculé depuis l'été 2003, les données n'étant pas disponibles pour les années antérieures.

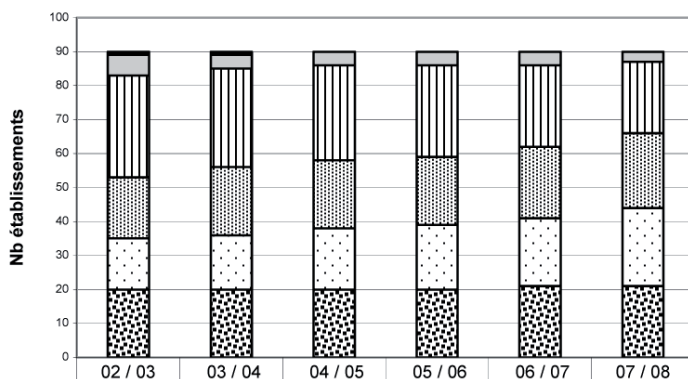
Commentaire :

Toutes voies confondues, le pourcentage d'élèves qui réussissent leur certificat en 9^e année est resté stable entre 2002-03 et 2004-05, avant d'augmenter en 2005-06, pour se stabiliser à nouveau en 2006-07. On observe par contre des différences entre les trois voies. Les élèves de VSB ont vu leur taux de réussite augmenter régulièrement d'année en année jusqu'en 2006-07. Les élèves de VSO et de VSG ont vu leur taux de réussite varier jusqu'en 2006-07 avec, pour les VSO, une légère tendance à la baisse.

Il est important de relever que les élèves qui n'obtiennent pas leur certificat en fin de 9^e année peuvent redoubler leur année ; à défaut, ils obtiennent une attestation de fin de scolarité obligatoire. Le fait de quitter l'enseignement obligatoire sans certificat ne signifie pas nécessairement que l'élève se retrouve sans solution pour l'année suivante. Les entrées à l'OPTI, par exemple, ne sont pas conditionnées par l'obtention du certificat.

3. NATURE DES ETABLISSEMENTS

3.1 Nombre et types d'établissements scolaires : évolution depuis 2002



| | 02 / 03 | 03 / 04 | 04 / 05 | 05 / 06 | 06 / 07 | 07 / 08 |
|------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| ■ Primaire et secondaire à 1 voie | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ▣ Secondaire à 2 voies | 6 | 4 | 4 | 4 | 4 | 3 |
| ▣ Primaire et secondaire à 2 voies | 30 | 29 | 28 | 27 | 24 | 21 |
| ▣ Secondaire à 3 voies | 18 | 20 | 20 | 20 | 21 | 22 |
| ▣ Primaire et secondaire à 3 voies | 15 | 16 | 18 | 19 | 20 | 23 |
| ▣ Primaire | 20 | 20 | 20 | 20 | 21 | 21 |

Année scolaire

Source : DFJG/Lagapes O_élèves

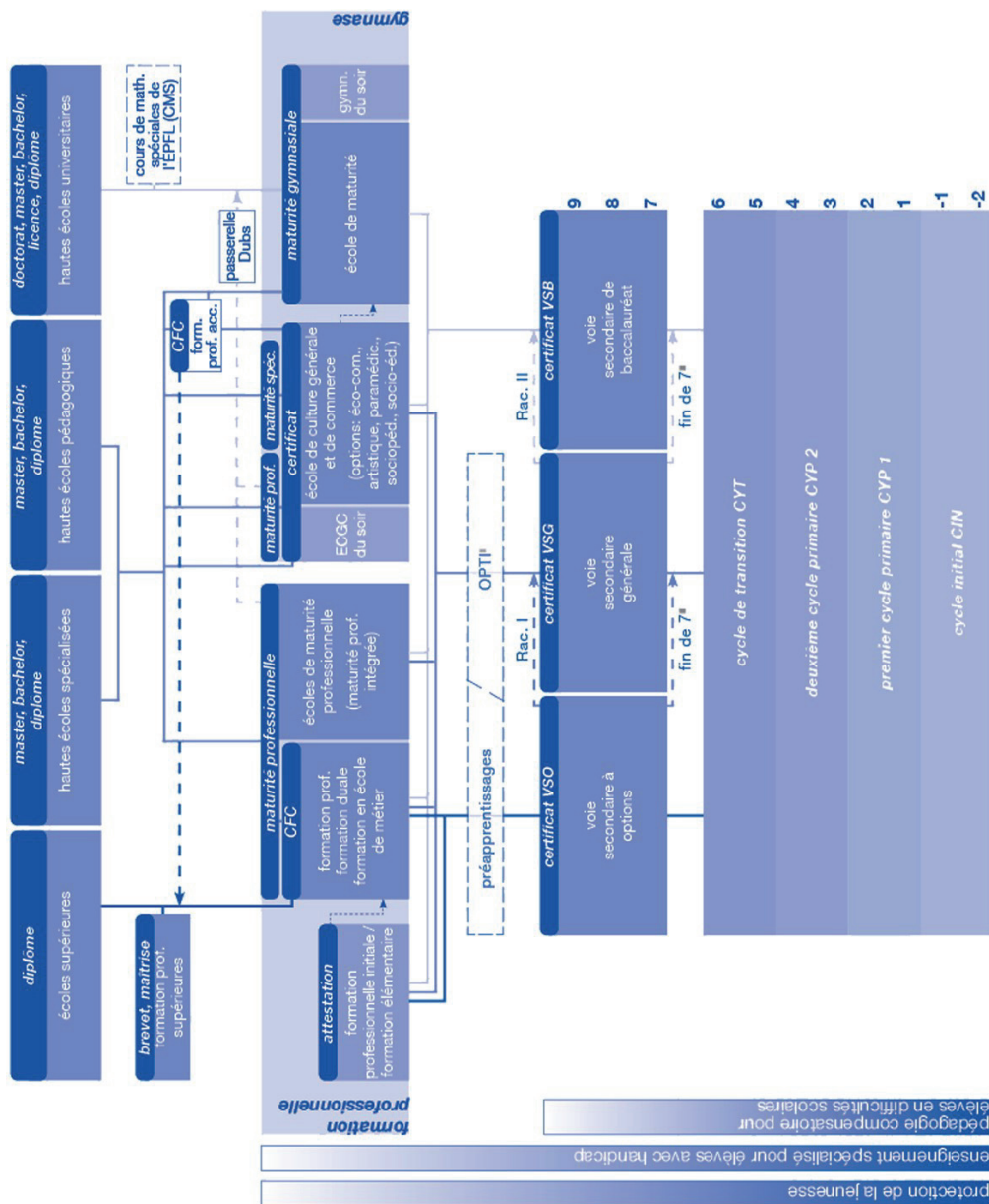
Réf : DGE0

Commentaire :

Depuis la rentrée 2003, la mise en œuvre de l'article 47 de la loi scolaire (LS) favorise des changements d'organisation. En effet, depuis cette date, tous les établissements secondaires, ou primaires et secondaires, assurent progressivement la prise en charge des trois voies d'orientation, VSB, VSG et VSO. Ainsi, depuis 2003 douze établissements ont passé de deux à trois voies. Pour les 24 établissements restants, les réflexions sont en cours. Le nombre total d'établissements n'a pas varié depuis 2005 ; il est de 90.

Pour l'année scolaire 2007/2008, la taille des établissements varie entre 391 et 1500 élèves, la moitié des établissements se situant au premier octobre 2007 en dessous de 890 élèves.

LA FORMATION DANS LE CANTON DE VAUD



L'OPTI est ouvert à tout élève ayant terminé sa scolarité obligatoire, mais n'ayant pas de projet de formation défini.